

Compte rendu sommaire

Conseil communautaire du 08 décembre 2017



© Conception : Communauté de communes Conflent Canigó - Date de parution : Décembre 2017

SOMMAIRE

	URBANISME	3-4
	Déclaration de projet photovoltaïque à Marquixanes Débat 2017 sur la politique locale de l'urbanisme Dossiers de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat	
	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	4-5
	Soutien Économique aux Entreprises (SEE) FISAC 3ième tranche OCMACS Atelier relai SELECOM - Acquisition d'un bâtiment et réaménagement d'un bail	
	FINANCES	6
	Décision modificative du budget général Décision modificative du budget annexe Déchets Décision modificative du budget annexe ATE Subvention complémentaire à l'association "Font Del Gat" Ouverture anticipée de crédits 2018	
	DÉCHETS	7
	Cession des terrains nécessaires à la construction de la ressourcerie	
	ENFANCE ET JEUNESSE	7
	Contrat Enfance et Jeunesse	
	ENVIRONNEMENT	8
	Fourrière animale : choix du délégataire et validation du contrat Demande de subvention au titre du CFM 2018 pour les travaux de mises aux normes des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) Demande de subvention départementale pour la Maîtrise d'Œuvre et l'appui technique pour les travaux DFCI	
	PERSONNEL	9
	RIFSEEP Compte épargne temps Critères d'évaluation de la valeur technique des agents	
	GOUVERNANCE	10
	Désignation de délégués au PNR Corbières-Fenouillèdes Rapport d'activité de la commission d'accessibilité Modification des statuts	

URBANISME



Déclaration de projet photovoltaïque à Marquixanes

Pour 42 - Contre 5
Abstentions 10

Un **projet de centrale photovoltaïque**, d'une puissance de 2MWc, qui se développe sur 5,5Ha, porté par la société NEOEN est en cours d'étude à **Marquixanes**, lieux-dit Grandeilles et Las Ardennes.

Une **Charte Ovine** a été passée avec **une agricultrice**, éleveuse sur le site, afin qu'elle **puisse y faire pâturer ses moutons**. Des mesures d'atténuation paysagère, un sentier pédagogique et la mise en place de ruches ont été prévus, le projet est **soutenu par la commune**.

Le Conseil a voté en majorité pour que la mise en place d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols soit portée par la Communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme, afin d'**autoriser cette installation grâce à un zonage spécifique**. Le projet fait aussi l'objet d'une enquête publique.

Débat politique locale de l'Urbanisme

L'article L5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, **au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme**.

La Commission Urbanisme a donc proposé au Conseil de débattre sur les bases du bilan de service 2017 et de l'actualité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours.

Le Conseil a pris acte de la tenue du débat.

Dossiers sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

VOTE UNANIME

Le Conseil a **attribué à l'unanimité** les subventions suivantes **dans le cadre de l'OPAH intercommunale** :

PACHIS Stéphanie - Avenue Général de Gaulle 66320 VINCA

Pour des travaux d'économie d'énergie.

Montant des travaux HT retenus : 20 000 € - Montant des travaux TTC : 49 986,05 €

Total des subventions : 15 700€

CConflentCanigó : 600 € - ANAH : 10 000 € - Prime ASE : 2 000 €

CD 66 : 1 600 € - Echo-chèque Région : 1 500 €

SCI TY BRAZE (Via ARGENCE Stéphanie et Suzanne RIGUIDEL) - 38 rue du Quintar 66500 PRADES

Travaux pour insalubrité.

Montant des travaux HT : 208 876,73 € - Dépense subventionnable : 226 887 €

Total des subventions : 97 110€

CConflentCanigó : 6 000 € - ANAH : 79 410 € - Prime ASE : 4 500 € - CD 66 : 7 200 €

DIETRICH - 24 rue du Figuier, Los Masos

Pour des travaux d'économie d'énergie.

Travaux HT retenus : 16 649,36 € Travaux TTC : 19 236,85 €

Total des subventions : 18 127 €

CConflent Canigo : 600 € - ANAH (50%) : 8 325 € - CD 66 : 1 600 €

Prime ASE : 1 665 € - Eco-chèque Région : 1 500 € - Caisse de retraite : 4 438 €

Dossiers sur l'OPAH (suite)

MATIJASEVIC Anica - 4 rue Joseph MERCADER 66820 VERNET LES BAINS
Travaux pour insalubrité et d'économie d'énergie.

Montant des travaux HT : 25 362,76 € - Montant des travaux HT retenus : 20 000 €

Total des subvention : 16 500 €

CConflentCanigó : 1 000 € - ANAH : 10 000 € - Prime ASE : 1 600 %

CD 66 : 2 400 € - Eco-chèque Région : 1 500 €

RUFFO Virginie - 2 rue Victor HUGO 66320 VINCA

Pour des travaux d'économie d'énergie.

Montant des travaux HT : 31 015 € - Montant des travaux subventionnables : 15 735 €

Total des subventions : 13 141 €

CConflentCanigó : 600 € - ANAH : 7 868 € - Prime ASE : 1 574 €

CD 66 : 1 600 € - Echo-chèque Région : 1 500 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Soutien Économique aux Entreprises

VOTE UNANIME

Le Conseil a donné son **accord unanime** concernant la validation des **décisions d'octroi de subventions** pour l'entreprise suivante :

SIXIÈME SOLEIL – LOS MASOS

Pour l'acquisition de matériel et la construction d'une scie mobile.

Montant des dépenses éligibles : 28 300 € HT

Total des subventions : 22 500 €

CConflentCanigó : 4 500 € - Leader : 18 000 €

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 3^e tranche Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCMACS)

VOTE UNANIME

Le Conseil a donné son **accord unanime** concernant le **renouvellement de l'opération pour la période de 2018-2020** et le soutien de la CCI et de la CMA dans leurs actions visant à une nouvelle candidature auprès des gestionnaires des fonds FISAC.

À travers ce dispositif, les commerçants et artisans du territoire de la communauté pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique des techniciens de la CCI et de la CMA, ainsi que de subventions pour la modernisation de leurs locaux d'activité.

Les travaux financés sont **tous les investissements liés à la modernisation des locaux** (travaux de façade, rénovation intérieure, ...). Le taux de subvention sur les travaux de modernisation réalisés par les entreprises est de 30 %, soit 15 % par le FISAC et 15 % par la Communauté de communes, les 70 % restants sont financés par les entreprises.

Pour la période 2018-2020, la Communauté de communes envisage une enveloppe de 40 500 € pour la réalisation de cette opération.

Le règlement d'application de cette action sera revu et fera l'objet d'une délibération ultérieure en fonction des nouvelles dispositions du FISAC. Des dispositions intermédiaires pourront être envisagées par le Conseil, permettant un taux de subvention de 30 % de la Communauté de communes pendant l'instruction de la candidature FISAC.

Atelier relai SELECOM Acquisition d'un bâtiment et réaménagement d'un bail

Pour 52
Abstentions 4

Par délibération du 6 mars 2009, la Communauté de communes du Conflent avait accepté le projet de réalisation d'un atelier relai à l'entreprise SELECOM.

Cet atelier fait actuellement l'objet d'un crédit-bail, pour une durée de 15 ans, jusqu'au 15 janvier 2025 avec versement d'une redevance annuelle de 90 284,16 € H.T. correspondant au montant de l'annuité de l'emprunt souscrit par la collectivité pour financer la construction du bien. Au terme du contrat l'entreprise pourra faire valoir une option d'achat pour l'euro symbolique.

Ce bâtiment propriété de la Communauté de communes est physiquement lié à un bâtiment propriété de l'entreprise SELECOM.



L'atelier relai, propriété de la Communauté de communes, a été construit en 2009 et financé à l'aide d'un emprunt souscrit auprès de la banque BFT/Crédit Agricole pour un montant de 980 000 € à un taux de 4,45% et une échéance de 90.284,16 €. Le Capital Restant Dû (CRD) de cet emprunt est de 539 306,44 €.

Un remboursement anticipé de cet emprunt pourrait être envisagé moyennant une Indemnité de Remboursement Anticipé de 90.100 € environ.

La Communauté de communes pourrait acquérir le bâtiment propriété de l'entreprise pour un montant de 450 000 € et donc **être propriétaire de l'ensemble bâtiminaire dévolu à l'entreprise SELECOM.**

Cette opération s'inscrit dans un double objectif :

- Soutenir l'entreprise dans un besoin de développement de son activité ;
- Garantir les intérêts de la collectivité en devenant propriétaire de l'ensemble bâtiminaire, sans baisse de la redevance annuelle payée par l'entreprise ;

Afin de soutenir l'entreprise dans un besoin d'investissement ponctuel et précis le Conseil a accepté :

- D'acquérir le bâtiment propriété de l'entreprise SELECOM pour un montant de 450 000 € ;
- De rembourser par anticipation l'emprunt initial souscrit auprès de la banque BFT/Crédit Agricole dans les conditions prévues au contrat et exposés ci-dessus ;
- De contracter un nouvel emprunt d'un montant de 1 080 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer cette opération, sur une durée de 15 ans, à un taux de 1,50 % et un montant d'échéance d'environ 88 000 € ;
- D'établir et signer un contrat de crédit-bail avec l'entreprise SELECOM pour l'ensemble bâtiminaire cadastré pour une durée de 15 ans et une redevance inchangée de 90 284,16 € ;
- De résilier le crédit-bail en cours concernant le bâtiment;



Décision Modificative Budget Général

VOTE UNANIME

Le Conseil a voté à l'unanimité l'**ajustement de crédits** :

En dépenses :

- La mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité de bâtiments ;
- Les crédits nécessaires aux travaux de la chaufferie de la médiathèque intercommunale de Prades ;
- Le versement définitif de la **participation de la Communauté à une opération touristique** menée conjointement avec la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

En Recettes :

- La **constatation de subventions** notifiées par la Région et la CAF ;
- La diminution du recours à l'emprunt.

Décision Modificative Budget Annexe Déchets

VOTE UNANIME

Le Conseil a voté à l'unanimité l'**ajustement des crédits, prenant en compte une subvention DETR** notifiée et l'**annulation de titres émis à tort** concernant la redevance spéciale.

Décision Modificative Budget Annexe Atelier relais (ATE)

VOTE UNANIME

La décision modificative a pour objet essentiel un **ajustement des crédits de fonctionnement** et la **constatation des opérations liées à l'opération atelier relai SELECOM** exposée page 5.

Subvention complémentaire à l'association "Font Del Gat"

VOTE UNANIME

La Communauté de communes du Conflent avait décidé de soutenir l'action de l'association Font Del Gat visant à la stérilisation de chats errants, pour un montant de 14.000 € soit environ 1 € / habitant.

Après fusion, la Communauté de Communes Conflent Canigó avait décidé de maintenir cette action et d'étendre cette prestation à l'ensemble du territoire composé d'environ 22.000 habitants.

Suite à la demande de l'association d'ajuster cette subvention de 8 000 € supplémentaires soit 22 000 € afin de faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Ce montant étant **conforme au montant initial d'un euro par habitant**, le Conseil a donné d'un vote unanime une suite favorable à l'ajustement de cette subvention.

Ouverture anticipée de Crédits 2018

VOTE UNANIME

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil a **voté à l'unanimité l'ouverture de crédits** au **budget principal** et aux **budgets annexes ATE et Déchets**. Ces crédits seront repris au budget primitif 2018.



Cession des terrains nécessaires à la construction de la recyclerie

VOTE UNANIME

Par délibération du 4 juillet 2016, le conseil avait accepté la **mise à disposition de terrains** au SYDETOM66 afin de **construire une recyclerie**. Le projet a été techniquement finalisé et le permis de construire obtenu. La consultation des entreprises va débuter.

Comme convenu le Conseil a décidé à l'unanimité de **céder à l'euro symbolique** les lots 26, 27 et 28 de la ZAC de Gibraltar au SYDETOM 66 afin de permettre la construction de cette ressourcerie.



ENFANCE ET JEUNESSE



Contrat Enfance Jeunesse

VOTE UNANIME

Le Conseil a décidé à l'unanimité de **renouveler le Contrat Enfance Jeunesse** avec la Caisse d'Allocations Familiales des PO.

Ce contrat s'articule autour de 6 points :

- Pilotage enfance jeunesse : les actions de coordination
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Les formations BAFA-BAFD
- Les Espaces d'Accueils pour Jeunes Enfants (EAJE)
- Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- Les séjours

Ces 6 points sont définis par 2 types d'actions :

- Les antérieures définies lors de l'élaboration du Contrat initial,
- Les nouvelles engendrant un développement qualitatif et quantitatif.

Une nette baisse des fonds alloués par la CAF a tout de même été constatée malgré les financements complémentaires concernant la coordination (-65 000 € en départ de contrat).



Fourrière animale : choix du délégataire et validation du contrat

VOTE UNANIME

Par délibération en date du 07 juillet 2017, le Conseil a décidé à l'unanimité de recourir à une délégation du service public pour la gestion de la fourrière animale sur une durée de 3 ans.

La procédure administrative de mise en concurrence a été lancée dès le 04 août 2017 avec remise des offres au 31 août 2017. Le 14 septembre 2017 ladite commission a ouvert les offres et a dressé un rapport.

Le Conseil a retenu à l'unanimité l'unique proposition issue de cette mise à concurrence faite par la SAS SACPA et facturera annuellement la somme de 38 305,68 € TTC (soit 1.51 €HT/hab.). Précisant une **facturation à l'acte pour les chats** (160 € pour les femelles et 120 € pour les males) **qui seront stérilisés, vaccinés et relâchés sur site.**

Demande de subvention au titre du CFM 2018 pour les travaux de mises aux normes de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

VOTE UNANIME

Le Conseil a, suite à la demande de la Commission environnement, **voté à l'unanimité pour la sollicitation de crédits du CFM pour les travaux suivants :**

JUJOLS - Mise aux normes de la piste C071

Descriptif travaux	Linéaire	Prix unitaire	Montant
Mises aux normes DFCI	11 200 ml	5.5 €	61 600 €
Maîtrise d'Œuvre			6 160 €
TOTAL HT			67 760 €

CANAVEILLES - Mise aux normes de la piste C084

Descriptif travaux	Linéaire	Prix unitaire	Montant
Mises aux normes DFCI	6 200 ml	7,2 €	44 640 €
Maîtrise d'Œuvre			4 464 €
TOTAL HT			49 104 €

RIGARDA - Mise aux normes d'une partie des la pistes C0105 et C0105bis

Descriptif travaux	Linéaire	Prix unitaire	Montant
Mises aux normes DFCI	3 290 ml	11 €	36 190 €
Maîtrise d'Œuvre			3 619 €
TOTAL HT			39 809 €

Demande de subvention départementale pour la Maîtrise d'Œuvre et l'appui technique pour les travaux de DFCI

VOTE UNANIME

Le Conseil a voté à l'unanimité de **reconduire la mission d'appui technique** d'un maître d'œuvre avec le Bureau AEF **pour le suivi des travaux inhérents à la compétence DFCI en 2018.**

Cette mission est évaluée à 10 000 € HT. La dépense sera subventionnée par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales à hauteur de 80% et la part d'autofinancement de la Communauté de communes s'élèvera à 2 000 €.





Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État (RIFSEEP)

VOTE UNANIME

Le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État. Il a pour objectif de **supprimer toutes les primes et de créer une « prime unique »** à terme, s'appliquant à tous les fonctionnaires en fonction de critères définis par l'assemblée délibérante.

Le Conseil a voté à l'unanimité pour l'**application de la proposition** de la Commission du Personnel de mettre en œuvre le RIFSEEP, **au 1er janvier prochain**, sans perte de rémunération pour les agents.

Compte Épargne Temps (CET)

VOTE UNANIME

Le CET permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire.

Les fonctionnaires titulaires et les agents non titulaires qui occupent un emploi peuvent demander l'ouverture d'un CET s'ils sont employés de manière continue et ont accompli au moins un an de service et s'ils ne sont pas soumis à des obligations de service fixées par le statut particulier de leur cadre d'emplois.

Le Conseil a voté à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps sans monétisation.

Le CET pourra être alimenté chaque année **dans les conditions suivantes** :

- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.
- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt.
- Les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1er mai au 31 octobre.
- Le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique.
- Les jours de repos compensateur (récupération des heures supplémentaires notamment).
- L'unité de compte sera le jour – composé de 7 h.

Critères d'évaluation de la valeur technique des agents

VOTE UNANIME

Le Conseil Communautaire a **déterminé les critères** qui seront utilisés pour procéder à l'**évaluation de la valeur professionnelle des agents** dans les limites réglementaires à l'unanimité.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de gestion dynamique des ressources humaines : les avancements de grade, les promotions internes et le montant du régime indemnitaire s'appuieront sur les résultats de l'entretien professionnel. L'entretien professionnel devra être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué.

Il donnera lieu à un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte-rendu comportera une appréciation générale littéraire, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent. Il sera soumis au visa de l'autorité territoriale après sa notification à l'agent.



Désignation de délégués au PNR Corbières-Fenouillèdes

VOTE UNANIME

Un **membre titulaire** et un **membre suppléant** devaient être **désignés au PNR Corbières Fenouillèdes**. Marie Thérèse Pignol et Alain Boyer ont fait connaître leur candidature et le Conseil a accepté à l'unanimité.

Rapport activité Commission Accessibilité

VOTE UNANIME

Le rapport d'activité de la Commission Intercommunale d'accessibilité a été **présenté au Conseil** et il l'a **adopté à l'unanimité**.

Modification des statuts

VOTE UNANIME

Le Conseil a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes afin d'exercer une **compétence en lien avec l'insertion par l'activité économique** (dans les compétences facultatives de la communauté de communes) :

Actions en faveur de l'insertion dans l'emploi : Soutien aux associations d'insertion par l'activité économique.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ

Château Pams,
Route de Ria, 66500 PRADES

☎ 04 68 05 05 13
contact@ccconflent.fr

www.conflentcanigo.fr